

Aux urnes, citoyens !

N° 515 S.2 – Mars 2008

Le 9 mars, ce sont les élections municipales. Un rendez-vous important pour faire vivre la démocratie. Chaque citoyen a le devoir d'aller voter pour participer au choix des responsables de la collectivité. Il est clair que les projets des uns et des autres ne sont pas les mêmes. Chacun doit choisir quelle ville il veut au service de l'ensemble de la population.

A la Cfdt, de nombreux adhérents sont engagés dans l'action politique, les deux ne sont pas incompatibles, chacun doit trouver sa place de citoyen acteur. Toutefois, chaque organisation doit rester indépendante et autonome, c'est pour cela qu'il n'est pas souhaitable que des personnes aient des responsabilités à la fois dans les organisations syndicales et dans les organisations politiques.

La Cfdt a été consultée par plusieurs candidats de gauche qui voulaient confronter leurs projets avec nos réflexions et préoccupations. Les candidats de droite ne nous ont pas sollicités.

Il est à souligner, entre autre, dans leurs projets la volonté d'harmoniser et coordonner les gestions de communes et d'agglomérations. Ce qui est important particulièrement en matière d'emploi et de développement économique.

La Cfdt a rappelé l'importance du développement économique, indispensable pour renforcer la population ligérienne. Ce développement doit se faire dans le cadre de l'économie de la connaissance, c'est-à-dire d'une part, en favorisant les liens entre les entreprises et les universités, et d'autre part en soutenant la formation des salariés dans le cadre d'une gestion des compétences qui permette de développer des activités de plus fortes technicité et dégagant donc de plus fortes valeurs ajoutées.

La lutte contre l'exclusion doit déboucher sur de l'insertion professionnelle, c'est elle qui donne des droits. Ceci demande particulièrement de travailler à l'adéquation entre l'offre et la demande d'emploi.

Aussi, l'aménagement du territoire doit permettre de relier correctement la Loire à la RUL, par des liaisons ferroviaires et autoroutières, non pas pour que les ligériens aillent travailler à Lyon, la Loire n'a pas vocation à devenir une zone dortoir, mais pour faciliter la circulation des produits industriels et donc l'implantation d'entreprises sur notre département.

Par ailleurs, la Cfdt a insisté sur le besoin de dialogue social et de démocratie qui donne la parole aux citoyens organisés (associations, syndicats ou comités de quartier).

❖ Luc THORAL

SOMMAIRE

- 1- Edito.
- 2- Rencontre avec MEDEF des DRH.
- 3- Témoignage d'une jeune candidate CPH.
- 3,4- Le livre blanc de l'innovation, CCI.
- 4- Après-midi de l'UD le 11 mars.
- 4- Action saisonniers.
- 5- Action conditions travail à l'Hôpital.
- 5- Calendrier du mois.
- 6- Le livret A.
- 6- Les infos de l'ASSECO.

La CFDT est invitée par le MEDEF des DRH de l'Association Nationales des Directeurs et Cadres de la fonction Personnel de la Loire.

Quinze DRH étaient présents avec des expériences différentes de dialogue social avec la Cfdt ou d'autres organisations. Globalement, les personnes présentes attendent du dialogue de la part des DS et sont ouvertes à la pluralité. Mais ce n'est pas toujours simple, elles soulignent une certaine bonne volonté, mais un manque de compétences, particulièrement en matière économique et de gestion d'entreprise. Pour elles, il est difficile de faire comprendre les problèmes liés aux coûts et demandent comment il faut s'y prendre pour faire passer le message. De même, la Cfdt est interpellée sur son mode de désignation des DS et la formation que nous leur donnons.

Par ailleurs, plusieurs préoccupations ont été apporté au débat : comment faire pour motiver les jeunes et redorer l'image de l'industrie qui offre de nombreux emplois intéressants.

Je suis intervenu pour rappeler que la Cfdt était très attachée au dialogue social, à tous les niveaux, national, professionnel, territorial, en entreprise... Mais pour pouvoir se comprendre, il est nécessaire d'établir d'abord un diagnostic partagé, une

base de constats sur lesquels tout le monde est d'accord, c'est ensuite que vient le dialogue et la confrontation sur les solutions de progrès. Ainsi, la Cfdt soutient la démarche contractuelle, qui crée des droits pour les salariés, adaptés à la situation et aux capacités de l'entreprise. C'est-à-dire des droits qui ne mettent pas l'entreprise en difficulté, mais contribuent à son développement. Le code du travail est de fait contraignant pour les entreprises parce qu'il veut traiter uniformément et précisément toutes les situations au lieu de donner un cadre à adapter par des accords d'entreprise. Le code du travail reste, pour la Cfdt, une base minimum, et notre ambition est bien supérieure à ce minimum qui est fait pour les salariés inorganisés. La Cfdt croit fortement et est témoin que les salariés sont capables se défendre collectivement. Chaque fois que cela est possible elle soutient ces démarches.

La priorité de la Cfdt, depuis plusieurs années, c'est l'emploi. C'est la priorité par excellence, par ce que c'est l'emploi qui ouvre des droits au salarié. De même, c'est grâce aux revenus de l'économie que l'action sociale peut-être financée ainsi que la solidarité avec les personnes déshéritées. La Cfdt veut que l'emploi et l'économie soient les deux moteurs,

inséparables qui permettent à tous les salariés d'être bien dans leur entreprise et leur permettent de vivre correctement.

Ainsi, notre action actuelle s'oriente vers le développement et la gestion des compétences. Les entreprises doivent se situer dans l'environnement mondial de la concurrence et construire leur place avec les atouts de l'économie de la connaissance. La Cfdt entend les besoins de flexibilité des entreprises, mais le patronat doit aussi prendre en compte les besoins de sécurité des salariés. Dans la métallurgie, par exemple, on voit des intérimaires qui tournent dans les mêmes entreprises, et globalement le cumul de leurs missions correspond à un temps plein. Mais la précarité et l'incertitude ne permettent pas de s'installer et de faire des projets à long terme. La Cfdt souhaiterait, dans ce cas, que des groupements d'employeurs soient mis en place afin de garantir la souplesse et la sérénité.

Cette rencontre a été conviviale et sans détour. Toutefois, il est clair que les DS ont besoin d'être plus accompagnés dans leurs actions pour bâtir de réelles démarches de dialogue en appréhendant mieux les questions économiques de l'entreprise, et en s'entourant d'un collectif qui structure l'action de la Cfdt en entreprise.

❖ Luc THORAL

Témoignage de la plus jeune candidate de la Loire proposée par les syndicats aux élections prud'homales.

**PRUD'HOMMES
CAMPAGNE
2008**

C'est au syndicat des Services dont je fais partie que tout a commencé.

Des salariés viennent pour essayer de résoudre des problèmes, souvent malheureusement pour des licenciements. Et c'est dans ces instants que le virus m'a atteint, mais quel virus agréable !

Il faut tout d'abord savoir les écouter (souvent ils déballetent leur sac) et ensuite essayer de leur apporter une aide.

« Aider les gens, c'est mon truc, les gens tristes, j'aime pas et les patrons qui abusent encore moins. »

Là, il y a eu un déclic et j'ai eu envie d'apporter mon aide. J'ai rencontré des militants expérimentés qui ont accepté de m'aider et qui m'ont aidé, évidemment il me reste encore beaucoup à apprendre mais peut on tout connaître sur le juridique ? Non, évidemment car nous la CFDT, nous veillons et proposons des évolutions des droits des salariés.

Je fais beaucoup de formations, et je mets en pratique lors de permanences d'accueil à l'Union Locale de Montbrison, ainsi que sur mon lieu de travail puisque je

suis DS à Leclerc Andrézieux.

Me présenter aux élections prud'homales était pour moi une évidence, mon syndicat m'a proposée en position éligible.

C'est l'occasion de faire quelque chose que j'aime vraiment, et je pense que ce doit être une expérience très enrichissante. Je ne sais pas si je vais être élue, mais quoi qu'il en soit je ne baisserai pas les bras, puisque je suis défenseur et, là aussi il y a beaucoup à apprendre et à faire...

❖ Emmanuelle BOURG

Le livre blanc de l'innovation.

La CCI de la Loire a pris l'initiative d'engager un travail sur l'innovation en direction des PME. Dans le cadre de la globalisation des marchés, les PME se trouvent en face d'une seule alternative si elles ne veulent pas disparaître, celle d'innover.

La mondialisation, c'est la concurrence, mais aussi une source très large d'opportunités. Tous les pays en développement ont besoins d'équipement que les entreprises de la Loire peuvent être en mesure de leur offrir.

Selon la CCI, la Loire se situe en dessous de son potentiel de performance, l'innovation ne concerne pas seulement la technologie, mais aussi l'organisation, le management, le commercial, le social, etc. toutes les PME sont concernées, et il ne faut pas chercher l'innovation qui crée une rupture, mais plutôt s'engager dans un processus continu d'innovation qui valorise les savoirs faire issus de l'expérience.

Dans ce sens, la CCI veut être un passeur d'innovation, c'est-à-dire mutualiser une réelle dynamique qui per-

mette de créer un élan de toutes les entreprises. La démarche d'innovation doit devenir un élément de l'identité des entreprises ligériennes.

Par le passé, la Loire n'a pas manqué d'être à la pointe du progrès, il faut rattraper le retard même si les grosses entreprises qui ont structuré l'industrie au 20^{ème} siècle ont disparu. Les compétences et les salariés sont encore là.

L'ambition de l'écriture d'un livre blanc de l'innovation est de formaliser la dé-

marche innovante pour toutes les entreprises et plus particulièrement les plus petites. La démarche engagée est globale et veut reposer sur les partenariats et la mise en réseau de tous les acteurs de l'innovation.

Par cette démarche, la CCI veut faire de la Loire un territoire d'entreprises innovantes. Il est à remarquer une grande innovation de la part du patronat qui semble découvrir les bienfaits du partenariat et des dé-

marches collectives. Pour la Cfdt, cela semble être le seul moyen de développer une politique économique pertinente.

En 2002, la Cfdt avait fait un dossier valorisant les compétences de nos entreprises et proposant d'engager des démarches partenariales pour mutualiser et ainsi générer une réelle dynamique économique. La Cfdt était un peu en avance, encore une fois.

Mais maintenant, il faut battre le fer, et au sein des entreprises les équipes syndicales sont invitées à apporter leurs compétences pour donner leur avis sur les stratégies de développement d'activités. Aussi, les sections sont invitées à être moteur et à soutenir l'innovation sociale, qui est un chapitre bien maigre du livre blanc qui ne demande qu'à être enrichi.

❖ Luc THORAL

Après-midi de l'Union Départementale :

« L'emploi des travailleurs handicapés, des salariés comme les autres »..

Le 11 mars 2008 de 14 h à 17 h
à la Bourse du Travail, salle 55 (1er étage)

La CFDT a réaffirmé au Congrès de Grenoble en juin 2006 sa volonté :

- d'agir pour que chacun accède à l'emploi,
- d'agir en faveur du maintien dans l'emploi, de faire de la qualité de la vie et de la santé au travail des objectifs prioritaires.

La CFDT est déterminée à agir contre les exclusions et

les discriminations notamment à travers les politiques de recrutement et de la vie au travail. Cela passe par une action permanente contre les discriminations à l'embauche notamment des personnes handicapées.

Comme chaque année, l'UD anime une après-midi de découverte, d'information et d'échange sur l'emploi des travailleurs handicapés, **des salariés comme les autres.**

- Présentation de la loi et des moyens à disposition des équipes syndicales.

- Echanges sur les actions mises et possibles en oeuvre en entreprise.

Inscription auprès de l'UD : 04 77 32 11 91.

❖ Béatrice DESCOURS

Action saisonniers.

Dans le cadre d'un TEQ, spécial saisonniers, l'URI cherche des militants qui pourraient consacrer 48 heures à cette action qui se déroule dans les stations de sports d'hiver.

Déplacement et hébergement seront pris en charge.

Pour plus d'info, contacter Luc THORAL au 06 76 13 33 19.

Action Conditions de Travail à l'Hôpital.

Au pays des sigles « le CLACT » n'a pas un air très sympathique, sonorité sèche et brutale. Mais dit comme ceci : **Contrat Local d'Amélioration des Conditions de Travail**, cela sonne mieux aux oreilles des salariés !

Grâce à la signature par la CFDT des accords de la Fonction Publique Hospitalière en octobre 2006, des moyens ont pu être dégagés pour la relance des CLACT.

Un CLACT, c'est un CONTRAT signé entre le chef d'établissement ou son représentant ET les organisations syndicales représentatives dans cet établissement, ceci pour engager des actions visant à améliorer les conditions de travail et prévenir les risques professionnels.

Ces dispositifs concrétisent officiellement la place des sections syndicales dans les processus d'amélioration des conditions de travail.

Les CLACT sont soumis à l'approbation de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation qui fournit une grande part du financement, que les établissements doivent compléter. En région Rhône-Alpes, les CLACT qui n'étaient pas signés par au moins une organisation syndicale n'ont pas été examinés.

Au Centre Hospitalier du Pays de Gier (CHPG), l'investissement de la section syndicale CFDT dans ce dossier, a été total. **L'ensemble des représentants CFDT au CHSCT a rencontré les agents des différents services de l'établissement pour annoncer le prochain CLACT, pour provoquer une réflexion dans chaque lieu de travail.** Puis, de nouvelles rencontres avec les salariés, de nouveaux débats lors de la collecte des souhaits dans les services, et enfin pour terminer la mise en forme et une réunion du CHSCT où la direction du CHPG et les syndicats ont signé le CLACT.

Deux axes ont été privilégiés dans le CLACT du Centre Hospitalier du Pays de Gier, il s'agit de **la prévention du « risque manutention », et d'une supervision « analyse des pratiques professionnelles en gériatrie »** qui doit réduire le risque d'usure professionnelle dans ce secteur très lourd psychologiquement.

Grâce à ce CLACT, les militants CFDT ont pu réaliser un travail de terrain extrêmement riche en rencontres avec les salariés, des échanges fructueux ont eu lieu. La dynamique CFDT a été mise en valeur et chacun a pu juger de l'engagement et du sérieux des militants de la section. Cette préparation pour le CLACT s'est déroulée pendant la campagne

des élections professionnelles de la Fonction Publique Hospitalière d'octobre 2007 et a été un outil formidable pour notre section.

❖ Section CFDT du CHPG

Calendrier du mois

3 : CIBC, étude sur les compétences militantes.
3 au 5 : Formation « Conciliation ».
4 et 5 : Bureau Régional.
4 : CA Emploi Loire Observatoire.
6 : Bureau UL Roanne.
6 : Action sur les retraites de l'UTR.
7 : CE de l'UD.
10 : Bureau de l'UD.
10 : Intervention T.H. Synd. HACUITEX.
11 : Comité Régional élargi.
11 : Rencontre avec l'ASSECO.
11 : Distribution tract à St Bonnet le Château.
11 : Après-midi de l'UD sur l'insertion des T.H.
12 : Comité d'orientation du CIRIDD.
13 : CE de l'UD.
13 : Intervention T.H. Synd. SNTU.
13 : Réunion des référents CPH 2008.
13 : Conférence AG2R : bruit au travail.
14 : Bureau CLD de Roanne.
14 : Comité de pilotage régional PDH.
17 au 20 : Formation « Evolution du marché du travail ».
20 : CE de l'UD.
20 : Campagne prud'hommes régionale.
20 : Conseil UL de Roanne.
20 : AG CGPME et débat sur le dialogue social au service de la performance de l'entreprise.
21 : Commission de pilotage 1er Mai.
21 : Comité de pilotage régional T.H.
25 : OPCALIA.
26 : Réunion des militants CFDT des Missions Locales.
27 : CE de l'UD.
27 : Présentation Emploi des T.H. à l'UL de Montbrison.
31 au 1er avril : Formation « Elus CE ».
7 au 11 avril : Formation « CHSCT ».

Livret A.

Que va devenir le livret A ? Et avec lui, le financement du logement social ? Et l'accessibilité bancaire des plus démunis ?

En mai 2007 la commission européenne met la France en demeure de généraliser ce produit à toutes les banques au nom de la libre concurrence, avec fusion du livret A et du Codevi. Cette réforme prévoit de laisser 70% de la collecte à la Caisse des Dépôts et Consignation (CDC), le reste étant géré par les banques. Le taux de rémunération des banques serait de 0,4% au lieu de 1,3% pour la Banque Postale et 1% pour la Caisse d'Épargne, alors que 1,3% suffit à peine à couvrir le fonctionnement des livrets A.

Actuellement 3% de l'épargne des français sont versés sur ce livret et permettent à la CDC de financer de nouveaux prêts au secteur HLM, à des taux inférieurs au taux du marché. Dans une période de pénurie de marché de logement, de crise de "Subprimes" et de durcis-

sement des conditions de crédit, cette particularité doit subsister.

La question de l'accessibilité bancaire n'est pas non plus réglée. Lorsqu'une personne se voit refuser l'ouverture d'un compte dans le réseau bancaire, la Banque de France oblige la Banque Postale de permettre cette accession ce qui se traduit la plupart du temps par l'ouverture d'un livret A. **Pour la CFDT la priorité des priorités est d'augmenter les fonds collectés pour le logement social et de maintenir l'accessibilité bancaire aux populations fragiles.**

Les dernières propositions du gouvernement :

- Créer un livret pour les bénéficiaires des minimums sociaux dont ce serait le seul outil de bancarisation avec pour établissement bancaire en filigrane : La Poste.
- Que les banques conservent une partie des encours centralisés sur la CDC, sans préciser à quelle hauteur.
- Ne pas passer par la loi mais par des décrets.

La CFDT n'a jamais voulu d'une stigmatisation des pauvres mais d'un traitement plus humain. Le défaut de concentration des fonds sur un collecteur unique, la CDC, améliorera les comptes des banques mais pas ceux du logement social !

La loi a confié à la Poste une mission d'accessibilité bancaire par le réseau de distribution du livret A, mission reconnue par la commission européenne. Le conseil de la concurrence français considère que seul le livret A de la Banque Postale favorise l'inclusion bancaire des personnes ayant des difficultés d'accès aux services bancaires de base.

La libéralisation du livret A aura aussi des effets sur la pérennité de la Banque Postale. L'état est propriétaire de la Poste, il doit veiller à ne pas déséquilibrer brutalement ses comptes.

La F3C a interpellé les élus et les candidats pour promouvoir ses analyses et propositions d'autant plus que pendant la campagne municipale ils sont plus attentifs aux syndicalistes.

❖ Marie Andrée PARDON

ASSECO

Infos de dernière minute...

Des Etats Généraux de l'Europe seront organisés à Lyon le 21 juin.

Tous les adhérents CFDT son invités à participer, donc à noter la date dès maintenant.

Il s'agira d'élaborer des propositions et peser sur la présidence française.

L'UD envisage d'organiser une réunion préparatoire particulièrement sur le RSE. Un atelier sur ce thème sera organisé par la Confédération.

Collectif Ethique sur l'Etiquette :

Formation à Lyon du 28 mars à midi, à laquelle les militants CFDT sont invités.